

Enquête NOYADES 2018

Résultats intermédiaires pour la période du 01/06
au 26/07/2018



L'enquête NOYADES 2018 recense toutes les noyades, quelle qu'en soit l'intentionnalité (accidentelle, suicidaire, criminelle), suivies d'une prise en charge hospitalière (passage aux services d'urgence ou hospitalisation) ou d'un décès.

L'enquête concerne toutes les noyades survenues entre le 1er juin et le 30 septembre 2018 en France (territoire métropolitain et outre-mer).

La description précise de l'ensemble de ces noyades (caractéristiques des victimes et leur devenir, circonstances de survenue de ces noyades) permettra de guider les actions de prévention et de réglementation.

Ce point épidémiologique contient les résultats provisoires correspondant aux noyades enregistrées entre le 1er juin et 26 juillet 2018.

Points clés

Entre le 01/06 et le 26/07/2018, 1 139 noyades ont été dénombrées en France métropolitaine et les DOM/TOM. Elles ont été suivies de 251 de décès.

Les noyades se répartissent en 568 noyades accidentelles, 64 noyades intentionnelles et 507 d'origine encore indéterminée en cours d'investigation.

On observe en 2018 un nombre plus important de noyades accidentelles chez les enfants de moins de 6 ans qu'en 2015 (143 contre 110) mais pas plus de décès (12 contre 14).

Comme pour les autres enquêtes, la proportion des décès suite à une noyade augmente avec l'âge : 8 % chez les moins de 6 ans contre 35 % chez les plus de 65 ans.

Les noyades concernent tous les âges et tous les lieux.

L'apprentissage de la nage est recommandé le plus tôt possible, mais il n'est jamais trop tard pour apprendre à nager, même à l'âge adulte.

I - Résultats généraux

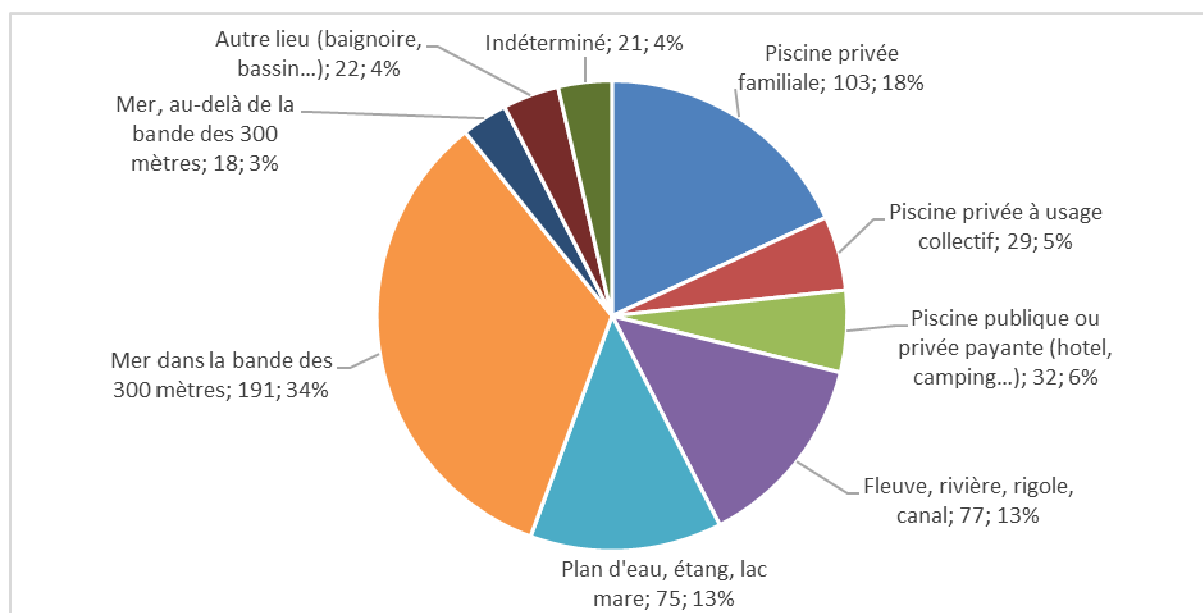
Entre le 1er juin et le 26 juillet 2018, 1 139 noyades ont été dénombrées en France métropolitaine et dans les DOM/TOM. Elles ont été suivies de 251 décès (22 %).

Ces 1 139 noyades se répartissent en :

- 568 noyades accidentelles, dont 126 décès (22 %) ;
- 64 noyades intentionnelles (suicide, tentative de suicide, agression), dont 31 décès (48 %) ;
- 507 noyades d'origine encore indéterminée, en cours d'investigation, dont 94 décès (19 %).

II - Description des 568 noyades accidentelles

Fig. 1 : Répartition des noyades accidentelles par lieu de noyade
(Source : Enquête NOYADES 2018, données au 27/07/2018, SpFrance)



Premier chiffre : effectif - Deuxième chiffre : pourcentage

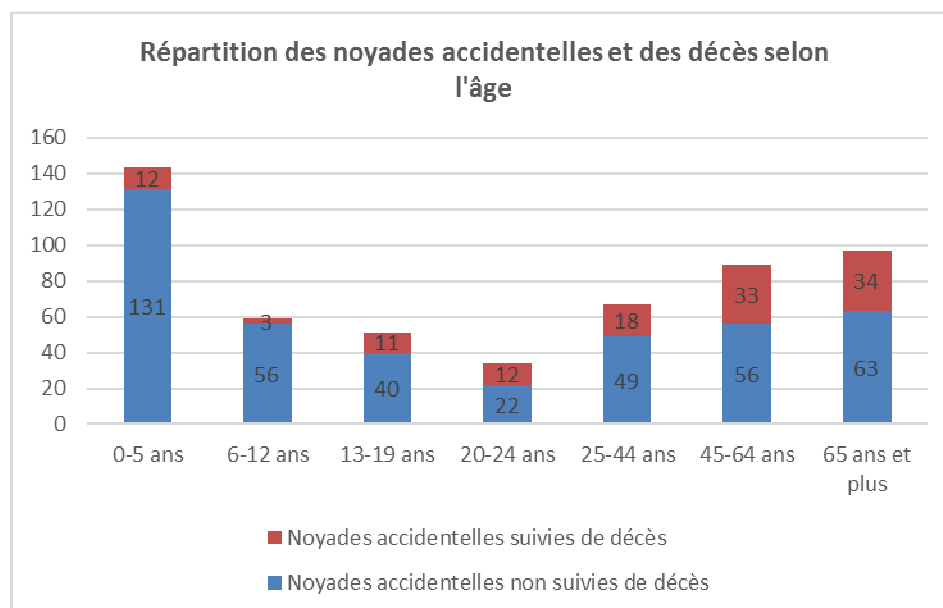
Sur les 568 noyades accidentelles enregistrées, 209 (37 %) ont eu lieu en mer, 164 (29 %) en piscine tous types confondus, 77 (13 %) en cours d'eau, 75 (13 %) en plan d'eau et 22 (4 %) dans d'autres lieux (baignoires, bassins...). Pour 21 noyades accidentelles, le lieu n'a pas été rapporté.

Parmi les 164 noyades en piscine, 103 (63 %) ont eu lieu en piscine privée familiale, dont 79 (77 %) concernaient des enfants de moins de 6 ans. Parmi ces 79 cas, on dénombre 9 décès.

Parmi les 191 noyades en mer <300m, 71 cas (37 %) concernaient des personnes de 65 ans ou plus, et 34 (18 %) concernaient des personnes âgées de 45 à 64 ans.

Parmi les 77 noyades dans un cours d'eau, 22 (29 %) concernaient des personnes de 25 à 44 ans.

Fig. 2 : Devenir des victimes selon de noyade accidentelle selon l'âge
(Source : Enquête NOYADES 2018, données au 27/07/2018, SpFrance)



Parmi les 568 noyades accidentelles :

- 126 (22 %) ont été suivies d'un décès ;
- 143 concernent des enfants de moins de 6 ans dont 12 suivies d'un décès ;
- 97 concernent des adultes de 65 ans et plus dont 34 suivies d'un décès

La proportion de noyades accidentelles suivie d'un décès augmente avec l'âge : elle est de 8 % chez les moins de 6 ans contre 35 % chez les 65 ans et plus.

Tab. 1 : Répartition des noyades accidentelles par région
(Source : Enquête NOYADES 2018, données au 27/07/2018, SpFrance)

Région	Nombre de noyades accidentelles	Nombre de noyades accidentelles suivies de décès
Auvergne-Rhône-Alpes	60	12
Bourgogne-Franche-Comté	18	5
Bretagne	52	15
Centre-Val-de-Loire	13	5
Corse	9	8
Grand-Est	19	6
Hauts-de-France	17	5
Île-de-France	29	12
Nouvelle-Aquitaine	66	11
Normandie	36	8
Occitanie	114	13
Provence-Alpes-Côte d'Azur	93	16
Pays-de-la-Loire	34	6
Ensemble de l'outre-mer	8	4
Total	568	126

Les trois régions où sont recensées le plus de noyades accidentelles sont :

- L'Occitanie : 114 (20 %) dont 13 suivies d'un décès ;
- Provence-Alpes-Côte d'Azur : 93 (16 %) dont 16 suivies d'un décès ;
- La Nouvelle-Aquitaine : 66 (12 %) dont 11 suivies d'un décès.

Pour l'outre-mer, les noyades accidentelles sont présentées totalisées du fait d'une durée de consolidation et de validation des données plus longue qu'en métropole. Un bilan plus détaillé sera disponible dans le rapport final.

III – Description des 126 noyades accidentelles suivies d'un décès

Tab. 2 : Répartition des décès par lieu de noyade et âge
(Source : Enquête NOYADES 2018, données au 27/07/2018, SpFrance)

	0-5 ans	6-12 ans	13-19 ans	20-24 ans	25-44 ans	45-64 ans	>=65 ans	Indéterminé	Total	%
Piscines	9	1	0	0	3	2	2	0	17	14
dont :										
Privées familiales	9	0	0	0	2	2	2	0	15	12
Privées à usage collectif	0	1	0	0	1	0	0	0	2	2
Publiques ou privées payantes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cours d'eau	0	0	2	3	11	12	2	2	32	25
Plan d'eau	1	2	7	6	3	4	3	0	26	21
Mer	0	0	1	2	1	12	26	0	42	33
dont :										
< 300 mètres	0	0	1	2	1	10	24	0	38	30
≥300 mètres	0	0	0	0	0	2	2	0	4	3
Autre lieu	2	0	0	1	0	2	1	0	6	5
Indéterminé	0	0	1	0	0	1	0	1	3	2
Total	12	3	11	12	18	33	34	3	126	
%	10	2	9	10	14	26	27	2		100

Tous âges confondus, les 126 noyades accidentelles suivies d'un décès se répartissent en :

- 42 (33 %) en mer ;
- 32 (25 %) en cours d'eau et 26 (21 %) en plan d'eau ;
- 17 (14 %) en piscine ;
- 6 (5 %) en d'autres lieux et 3 (2 %) dans un lieu indéterminé.

Parmi les 12 décès d'enfants de moins de 6 ans, 9 ont eu en piscines privées familiales et parmi les 34 décès chez les 65 ans et plus, 26 ont eu lieu en mer.

Conseils de prévention

A tous les âges, la baignade comporte des risques, adoptez les bons réflexes de prévention

La plupart des accidents impliquant des enfants est due à un manque de surveillance, à un défaut du dispositif de sécurité ou encore à une chute. Pour les adultes, ils se produisent principalement suite à un malaise, à une imprudence ou tout simplement au fait de ne pas bien savoir nager. La prévention reste le premier moyen de protection contre les noyades accidentelles, des gestes simples peuvent permettre de les éviter.

- [Apprendre à nager ou réapprendre à bien nager](#)

Le Baromètre santé 2016 de Santé publique France montre que près d'un Français sur six déclare ne pas savoir nager. Ils sont 5 % parmi les jeunes répondants de 15-24 ans mais plus de 35 % chez les 65-75 ans. Ce sont surtout les tranches d'âge élevé qui sont touchées par les noyades. **Il est important de rappeler que l'apprentissage de la nage, facteur de prévention des noyades, peut se faire à tout âge.** La nage est en effet une activité qui suppose un apprentissage, l'acquisition et la maîtrise de certaines techniques. De plus, il faut distinguer le fait de savoir nager en piscine (dans un milieu artificiel maîtrisé ne comportant ni vagues ni courants) et celui de savoir nager en milieu naturel (mer, lac, fleuve, etc.).

- [Baignade des enfants : ne pas les quitter des yeux](#)

Quel que soit le lieu de l'activité nautique (mer, lac, piscine, etc.), un enfant doit toujours être surveillé par un adulte qui en prend la responsabilité. Un enfant peut se noyer sans bruit, en moins de trois minutes, dans vingt centimètres d'eau.

Afin de diminuer les risques liés à la baignade, il est conseillé de l'équiper de brassards (marquage CE et norme NF 13138-1) et de lui apprendre à nager le plus tôt possible : dès 4-5 ans, selon les capacités de l'enfant, pour tous à partir de 6 ans.

- [Conseils de sécurité pour la baignade cet été](#)

- Choisir les zones de baignade surveillées, où l'intervention des équipes de secours est plus rapide.
- Surveiller vos enfants en permanence, rester toujours avec eux quand ils jouent au bord de l'eau ou lorsqu'ils sont dans l'eau.
- Tenir compte de sa forme physique : ne pas se baigner si l'on ressent un trouble physique (fatigue, problèmes de santé, frissons) et ne pas surestimer son niveau de natation, il est toujours plus difficile de nager en milieu naturel qu'en piscine.

Un baigneur attentif est un baigneur en sécurité : prévenir un proche avant de se baigner, respecter les consignes de sécurité signalées par les drapeaux de baignade, ne pas s'exposer longtemps au soleil et rentrer dans l'eau progressivement, ne pas boire d'alcool avant la baignade, se former aux gestes de premiers secours...

Pour en savoir plus :

Enquête NOYADES 2018

<http://invs.santepubliquefrance.fr/Dossiers-thematiques/Maladies-chroniques-et-traumatismes/Traumatismes/Accidents/Noyades>

Information sur la prévention contre les noyades

<http://inpes.santepubliquefrance.fr/10000/themes/accidents/noyades.asp>

L'enquête NOYADES 2018 est pilotée par Santé publique France, avec le soutien des :

- Ministère des Solidarités et de la Santé (Direction générale de la santé),
- Ministère de l'Intérieur (Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises),
- Ministère de la Transition écologique et solidaire (Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages),
- Ministère des Sports (Direction des sports).

Remerciements

La transmission des données est assurée par les secours organisés intervenant auprès des noyés :

- les Services départementaux d'incendie et de secours
- la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris
- le Bataillon des Marins Pompiers de Marseille
- les Services d'accueil aux urgences généraux et pédiatriques
- les Services de réanimation pédiatrique des hôpitaux et cliniques
- les SAMU-SMUR
- la gendarmerie
- la police et les CRS sauveteurs
- la Société Nationale de Sauvetage en Mer
- les Centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage
- la Croix rouge française

Directeur de publication
François Bourdillon

Rédacteur en chef
Aymeric Ung

Comité de rédaction
Emmanuelle Bauchet
Nathalie Beltzer
Anne Gallay
Arnaud Gautier

Contact presse

Matthieu Humez
33(0)1 41 79 69 61
presse@santepubliquefrance.fr

Diffusion

Santé publique France
12 rue du Val d'Osne
94415 Saint-Maurice cedex
Tél : 33 (0)1 41 79 67 00
www.invs.santepubliquefrance.fr